



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sectorielle annuelle (ESA)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête annuelle

Emetteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marchés a examiné l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

Il s'agit du renouvellement de l'enquête qui a eu lieu de 2009 à 2013 (années de constat 2008 à 2012) et qui faisait elle-même suite essentiellement aux anciennes EAE (enquêtes annuelles d'entreprises). L'enquête en elle-même restera inchangée dans ses objectifs, les variables suivies, et le questionnaire. Les principaux changements apportés par l'ESA par rapport aux EAE ont consisté à une simplification dans la collecte des comptes lorsque les liasses fiscales des unités interrogées étaient disponibles par ailleurs et une mise à jour des variables sectorielles suivies pour se limiter au strict minimum utile aux maîtrises d'ouvrage. (Voir le § 6 pour le détail des variables suivies).

Au niveau du champ, le secteur des arts du spectacle vivant a été introduit en 2010 et est désormais suivi chaque année. De même les auto-entrepreneurs ont-ils été introduits à partir de 2010.

L'ESA répond à plusieurs objectifs : repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, repérer les restructurations juridiques, compléter la liasse fiscale sur certains aspects liés à l'investissement et, enfin, décrire les principales caractéristiques du secteur. Tous les objectifs cités sont repris des anciens objectifs des EAE.

La principale innovation introduite par ce nouvel avis d'opportunité est la collecte au travers de l'enquête des éléments permettant de reconstituer des comptes consolidés pour les entreprises profilées (correspondant au concept d'entreprises tel qu'il figure dans la LME et le décret 1354/2008), puisque ceux-ci ne sont pas disponibles directement auprès de l'administration fiscale. Il peut s'agir, en fonction des accords qui ont été passés avec les représentants des dites entreprises, soit des comptes eux-mêmes en norme directement comparables à celle du plan comptable général, soit des « intercos » qui permettent de les reconstituer à partir des comptes sociaux des unités légales constituantes (méthode dite bottom up), soit de variables issues des comptes consolidés de l'entreprise profilée selon les normes IFRS (méthode dite top down).

Il s'est agi jusqu'en 2012 (année de constat 2011) d'une enquête exclusivement postale. En 2013, suite au sous-projet « Quesaco » du projet de refonte de la collecte par Internet des enquêtes entreprises à l'Insee (Coltrane), la possibilité a été donnée aux unités interrogées de remplir sur Internet une copie du questionnaire papier en format de type « Pdf remplissable » (mais au format « libre office » pour cette première année 2013¹). Les répondants doivent alors charger le questionnaire depuis le site dit de dépôt retrait de l'Insee puis le redéposer une fois rempli sur le site..

¹ Il n'a pas été possible en 2013 d'adopter le format Adobe (beaucoup trop cher) ; du coup, la très faible disponibilité du format libre office a réduit énormément le taux de réponse par Internet (aux alentours de 5%) ; Adobe ayant modifié sa politique tarifaire entre temps, un véritable format Adobe devrait être proposé à compter de 2014.

Cette possibilité de réponse sur Internet sera maintenue dans l'avenir et l'Esa servira d'enquête pilote dans le cadre du projet Coltrane pour le développement d'un questionnaire Web cette fois-ci.

Le champ de l'enquête comprend les secteurs économiques marchands du commerce, des services (dont la seule division 66 au sein de la section K des activités financières), des industries agro-alimentaires,, des transports, de la construction et le secteur des exploitations forestières et des scieries (secteur 02.20Z²). S'y rajoute l'industrie pour la partie collective des éléments comptables relatifs aux entreprises profilées. Toutes les tailles d'entreprise sont dans le champ de l'enquête. Le tout fait 346 sous-classes de la NAF hors industrie et 590 avec l'ensemble de l'industrie. Par rapport au champ des EAE, on notera en particulier l'extension de l'ESA aux secteurs des arts du spectacle vivant (90.01Z, 90.02Z et 90.04Z) à la demande du ministère de la culture à compter de l'ESA 2010.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

² Ce secteur fait théoriquement partie de l'agriculture que ne couvre pas l'ESA. Mais en raison de la grande proximité de ces entreprises avec des entreprises industrielles, ce secteur était traditionnellement suivi dans le cadre des EAE. Cette particularité a été maintenue.